

LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre
— du Diocèse de Quimper et de Léon —

Directeur responsable : M. le Ch. LE STER, directeur-adjoint de l'Enseignement.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

Inspection diocésaine, 13, rue Vis, Quimper. — C. C. Rennes 528-80.

Tél. 10.97. — Tirage : 800 ex.

Prix de l'abonnement annuel : 100 Fr.

POUR LA JUSTICE SCOLAIRE

LE GRAND MEETING DE BREST

Depuis 5 ans, nous menons, inlassablement, la lutte pour le triomphe de la JUSTICE SCOLAIRE.

Bien des fois, ici même, nous vous avons dit nos alarmes et nos espoirs.

Il y eut, dès la Libération, le danger réel du **monopole légal**.

L'action de nos amis, des A.P.E.L., des Amicales, du C.A.L.S. de l'Ouest (Comité d'Action pour la Liberté Scolaire) triompha des prétentions totalitaires de nos adversaires.

Bien plus, d'abord purement défensive, cette action s'affirma de jour en jour, conquérante, victorieuse.

On lui doit la bienveillante compréhension de très nombreux Conseils Municipaux et de tous les Conseils Généraux de l'Ouest.

Et cependant le danger persiste, grave : le danger de l'étouffement, du **monopole de fait**.

Le problème scolaire, en effet, ne peut pas se résoudre sur le plan communal et départemental ; il est d'ordre national : ou l'Etat nous fera justice, ou la liberté de l'enseignement disparaîtra.

Les secours des collectivités locales sont éminemment précieux, mais ils resteront toujours nettement insuffisants.

D'autre part, la charité, la générosité, l'héroïsme, des familles, de nos amis, des maîtres, ne sont pas choses inépuisables.

Sans doute, des miracles, de vrais miracles, surgissent ici et là.

Mais dans l'ensemble nos écoles crient misère : les familles ploient sous le poids de charges surhumaines ; les maîtres ne sont plus payés que partiellement.

Le fisc exige sa part de la charité de nos amis. L'Etat exige des impôts, les organismes sociaux des cotisations... sur des traitements que nous ne pouvons verser.

Il entretient des écoles publiques dont les populations ne veulent pas (c'est par dizaines que l'on peut compter chez nous les écoles de moins de 5 élèves).

Il prive des Bourses les élèves de chez nous quelles que soient leur richesse intellectuelle et leur indigence matérielle...

C'est bien simple, nous sommes victimes de la plus odieuse des tyrannies. Nous n'en pouvons plus !

Nous en avons assez des bonnes paroles... Aujourd'hui il nous faut des actes.

Nous ne demandons aucun privilège : NOUS RÉCLAMONS LE DROIT ET LES MOYENS DE VIVRE.

C'est pour le crier une dernière fois, c'est pour le faire comprendre au Gouvernement et au Parlement, que se grouperont à Brest, le 23 Avril, par dizaine de milliers les partisans de la liberté, catholiques ou non, usagers ou non de l'école libre.

Ensemble et solennellement ils s'engageront à prendre, si prompt justice ne nous est pas rendue, toutes mesures que comporteront les circonstances.

F. LE STER.

P. S. — Nous comptons évidemment sur le concours total du personnel enseignant pour seconder les associations scolaires dans la préparation et l'organisation locale du meeting de Brest : chacun comprendra que cette manifestation devra être un succès complet par le nombre des manifestants. Des tracts et des affiches parviendront dans les différentes localités en temps opportun. Ne pas omettre de retenir à temps les cars nécessaires.

Allocations Familiales

I. — Les Allocations Familiales sont dues aux parents pour leurs enfants jusqu'à l'âge de 14 ans, à condition que les enfants de 6 à 14 ans ne manquent pas plus de 4 demi journées par mois à la fréquentation scolaire sans motif valable (art. 7, loi du 22 Mai 1946, art. 10, loi du 22 Août 1946, art. 20, décret du 11 Novembre 1946, circulaire du 22 Avril 1949).

II. — Au delà de 14 ans, il faut distinguer le cas des apprentis et celui des élèves.

a) Apprentis.

Les parents des enfants de 14 à 17 ans en apprentissage dans leur famille ou dans une entreprise ont droit aux allocations familiales s'ils ne reçoivent pas un salaire supérieur à la moitié du salaire minimum du manoeuvre ordinaire de l'industrie des métaux. (Art. 10, loi du 22 Août 1946 ; art. 19, décret du 11 Novembre 1946.)

Dans le cas d'apprentissage agricole ou agricole ménager, aucun cours post-scolaire n'est obligatoire pour profiter des allocations familiales. (Circulaire du Ministre de l'Agriculture du 14-6-49.)

Dans le cas d'apprentissage industriel ou commercial, les allocations familiales peuvent être supprimées si l'apprenti ne fréquente pas un cours professionnel, alors qu'un tel cours est organisé dans la commune et déclaré obligatoire. (Art. 19, décret du 11 Novembre 1946 ; art. 3, livre I du Code du Travail.)

b) Elèves.

Les parents des enfants de 14 à 20 ans poursuivant leurs études oralement ou par correspondance ont droit aux allocations familiales. (Art. 10, loi du 22 Août 1946. Conseil d'Etat du 21 Mars 1947.)

Il n'est nullement exigé que l'établissement scolaire soit déclaré ou placé sous le contrôle de l'Inspection Académique, si l'enseignement donné n'est pas encore réglementé. Par exemple : enseignement par correspondance, enseignement agricole ou enseignement ménager. (Cassation 5 Juillet 1946.)

On ne peut davantage exiger que l'établissement soit « agréé » par l'Inspection Académique ou par les Caisses d'Allocations. Il suffit que les parents justifient, à l'aide d'un certificat du directeur de l'établissement, que l'élève est mis par ses études dans l'impossibilité d'occuper simultanément un emploi.

Si une caisse de Compensation refuse illégalement les Allocations Familiales pour un enfant en apprentissage ou en cours d'études, il ne faudrait pas hésiter à adresser un recours à la Commission du 1^{er} degré des Allocations Familiales.

Subventions Diocésaines

La Commission diocésaine de répartition des secours aux écoles déficitaires devant se réunir fin Avril, MM. les Curés et Recteurs qui seraient dans l'obligation de solliciter une subvention voudront bien adresser leurs demandes à l'Inspection diocésaine le plus tôt possible.

C'est à eux seuls qu'il appartient de faire cette démarche, car la vie financière de chaque école est placée sur le plan paroissial.

Ils auront à fournir, à l'appui de leur démarche, les trois renseignements suivants :

- 1) le montant du déficit de l'école (ou de chacune des écoles) ;
- 2) le secours accordé par la paroisse ;
- 3) le montant du secours demandé à la Caisse diocésaine.

A propos de la vie financière de l'école, nous nous permettons les observations suivantes :

1) Il est regrettable que ne soient pas constituées partout des associations assurant la gestion matérielle des écoles : A.P.E.L. ou A.E.P., qui auraient à connaître tout spécialement des deux éléments principaux de cette vie financière : *la rétribution scolaire et le traitement du personnel enseignant* ;

2) Les subventions diocésaines pourront être refusées aux paroisses ou aux écoles qui ne font pas un effort local suffisant (rétribution scolaire inférieure, refus de recourir aux moyens indiqués) pour se procurer des ressources (séances, kermesses, colonies de vacances, etc...) ;

3) La Caisse diocésaine doit faire face à des charges très lourdes : retraites des anciens maîtres, suppléments de traitements, etc., etc... Aussi ne doit-on y recourir qu'après avoir épuisé tous les moyens ordinaires et extraordinaires susceptibles de résorber le déficit.

Election au Conseil Départemental

L'élection au Conseil Départemental pour la désignation d'un délégué de l'Enseignement Libre en remplacement de M. Le Bihan, démissionnaire, a donné les résultats suivants :

Inscrits : 1.441 ; votants : 1.379 ; bulletins nuls : 7.

M. Pleyber, du Folgoët, 1.372, élu.

Les abstentions ont été peu nombreuses malgré la coïncidence de la rentrée des vacances des Gras avec le jour choisi pour l'élection. Nous remercions le personnel enseignant de l'esprit d'union dont il a fait preuve une fois de plus et nous félicitons vivement le nouvel élu de la confiance très méritée de ses collègues. Nous savons qu'il fera au Conseil Départemental le même bon travail que ses prédécesseurs pour la défense de nos intérêts.

Les Journées Pédagogiques

Ces journées de rencontre, qui ont mobilisé pendant quinze jours l'ensemble du personnel enseignant de nos écoles, ont été de tous points consolantes et fructueuses, réunissant dans les différents centres plus de 1.300 instituteurs et institutrices.

Des réunions spéciales étaient prévues pour les Directeurs et Directrices qui y ont reçu les consignes appropriées aux circonstances, concernant leurs obligations actuelles, tenue des registres, charges sociales, recrutement des maîtres, bourses départementales, impôts, hygiène scolaire, secours municipal, syndicat, manifestation du 23 Avril, etc... Des feuilles de renseignements ont été remises à tous ; elles nous arrivent dument remplies, nous vous en remercions.

Quant aux séances spécialement pédagogiques, elles furent partout des plus intéressantes et parfois très vivantes.

La causerie sur *la surveillance* nous a rappelé nos lourdes responsabilités. En cour, en classe, au dortoir, en promenade, à l'église, notre âme d'éducateur doit garder les âmes à nous confiées ; notre exemple, notre personnalité, notre regard, bon et confiant sur tous, aideront nos élèves. Les discussions sur les punitions collectives, sur les devoirs de maison, sur les jeux auront posé des problèmes et permis des jugements. Les conclusions sont sorties naturellement pour chacun.

La courte causerie demandée sur *la Croisade Eucharistique* avait pour but de vous placer devant « cette école de formation évangélique, de vie intérieure et d'apostolat ». (Mgr Petit de Julleville.) Le sujet a été bien traité. Des ignorances ont été dissipées. Il a été décidé que l'on s'informerait aux centres de Brest et de Quimper. Les maîtres étudieront, adapteront, feront une climatisation. Elle doit rester réservée à « l'élite des enfants chrétiens et entend donner un esprit joyeux de prière et de sacrifice entretenu et développé par la dévotion à l'Eucharistie ». Elle permettra un travail sérieux de préparation de la messe du jeudi, redonnera à nos enfants le culte de l'état de grâce et les portera surtout à une imitation du Maître. Les relations de la C.E. avec les C.V. ont été précisées, d'après le Bulletin de liaison diocésaine. Il faudra s'y reporter et retenir le mot de Mgr Dubourg en 1936 : « La Croisade Eucharistique forme, dans un groupe Cœurs Vaillants, une élite spirituelle ».

Le questionnaire expédié aux écoles sur *l'argent, les lectures, le cinéma*, par ses réponses et les nouveaux faits apportés a conduit aux conclusions tirées dans la *Semaine Religieuse*, n° 8, de cette année. Il y a un problème de « l'argent à l'école » : éducation chez les enfants du sens de l'épargne, de la générosité, du prix de l'argent ; éducation des parents en cercle, par démarches personnelles : ne pas donner trop d'argent, réclamer des comptes, usage de la tirelire. Veillons aux marchés entre élèves, attention aux ventes trop fréquentes de calendriers, de billets, de timbres par les élèves. Avant chaque vente un mot pour rappeler le but de l'œuvre, la valeur du geste du donateur, la responsabilité de celui qui reçoit.

Nos élèves et les lectures : Ils lisent partout, plus ou moins selon les milieux. A nous de veiller, de diriger par abonnement ou vente d'illustrés, leurs lectures. Il faut aussi informer les parents par des causeries ou par voie d'affiches. Les éducatrices préfèrent dans l'ordre : *Bernadette, Ames Vaillantes, Lisette*, pour leurs filles. Se reporter pour travailler encore cette question aux suggestions de la *Semaine Religieuse*, n° 8.

Le Cinéma : Nous relisons les articles de « pédagogie » (Mai 1947, Novembre 1949, Janvier 1950). Nous retiendrons ce qui a été dit de l'analyse du film, du goût de beau film à former, de l'usage des films scolaires, des tempéraments à écarter du cinéma. Dans notre tâche, il faut désormais tenir compte de cette remarque d'un éducateur : « le durcissement de la sensibilité de nos élèves, habitués aux émotions chocs, et qui ne vibrent plus aux nuances, durcissement qui s'allie — et ceci semble contradictoire — à une émotivité extraordinaire ».

Ceci nous entraîne à reviser nos méthodes, à repenser « l'élève 1950 » pour comprendre ses réactions et éduquer à partir d'elles.

Ces trois questions seront reprises en réunions mensuelles et vont permettre d'arriver à du pratique. Ne jamais perdre de vue que nous avons à cultiver les vertus naturelles de nos élèves. Sur elles nous élaborerons les surnaturelles.

Les notes de pédagogie chrétienne avaient pour but de préparer le travail de l'an prochain. Les textes cités du Père Le Bref de Pie XI et Pie XII, du Cardinal Saliège, de Mlle Chabernau, de Mgr Hamayon, nous disent assez notre devoir : arriver peu à peu à l'école intrinsèquement chrétienne. L'ambiance générale est d'une importance capitale ; l'éducateur agit en quelque sorte par osmoce. L'importance qu'il attache personnellement aux choses divines se répercute inmanquablement chez l'enfant. Pour arriver au but : forte culture religieuse chez les maîtres, vie d'union à Dieu, fidélité à l'Eglise nous rendront perméables à la Lumière de la Foi pour la recevoir et pour transmettre.

Réunions pédagogiques pour l'Enseignement Ménager

« Ces journées enrichissantes sous tous leurs aspects ont relancé les énergies dans le beau et difficile travail de l'éducation chrétienne des adolescents. »

C'est ainsi que l'une d'entre vous a résumé ces réunions qui ont rassemblé un grand nombre d'éducatrices à Quimper et à Brest, les 23 et 24 Février.

En dehors des renseignements d'ordre administratif, deux sujets ont été traités :

Dans un premier exposé, précis et sûr, la conférencière, mettant au service de toutes son expérience d'infirmière, a souligné l'importance de l'enseignement de l'hygiène, la manière de donner cet enseignement et le rôle primordial de la famille dans la formation à l'hygiène.

Le second exposé, riche de psychologie et d'expérience des jeunes a porté sur la formation religieuse des adolescentes. Notre enseignement ménager comporte à la base une solide instruction religieuse en étroite contact avec l'Evangile et le réel. C'est de cette vie profonde qui aura été infusée maintenant en nos adolescentes que vivront les foyers de demain.

Les échanges de vues qui ont suivi ces exposés ont permis de tirer quelques conclusions :

— L'obligation pour les éducatrices de parfaire leur propre formation.

— L'urgente nécessité d'avoir un programme et des manuels de religion adaptés aux besoins nouveaux et bien caractérisés de l'« âge difficile ».

— L'utilité d'établir des contacts entre les élèves de nos sections ménagères et les mouvements d'Action Catholique de la jeunesse féminine.

— D'autre part, il a été entendu qu'une cotisation de 30 frs par élève sera versée à l'Inspection Diocésaine au titre de l'enseignement technique, sections industrielles, commerciales, ménagères familiales et agricoles, et ouvriers. (Effectuer les versements au compte de l'Inspection Diocésaine.)

Examen Diocésain d'Enseignement Ménager

La liste des candidates à l'examen ménager doit parvenir à Mlle Le Bras (Ker-Abri, Landerneau), avant la fin d'Avril. La date de l'examen sera fixée ultérieurement.

En faveur des écoles libres

La distillerie d'Aiguebelle, que dirigent les RR. PP. Trapistes du Monastère de N.-D. d'Aiguebelle, mettra, cette année encore, à la disposition des organisateurs de kermesses ou autres manifestations ayant pour but de procurer des ressources aux écoles libres, outre un colis gratuit de valeur réelle, toute la gamme de ses produits, à des conditions exceptionnelles.

Pour tous renseignements, écrire, avec timbre pour la réponse, à la Distillerie d'Aiguebelle, par Grignan (Drôme).

Assemblée Générale du Syndicat

des membres de l'Enseignement libre du Finistère

L'Assemblée Générale du Syndicat des Membres de l'Enseignement Libre du Finistère se tiendra à Quimper, rue Verdelet (salle de la Retraite), le jeudi 18 Mai, à 16 heures.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale. Approbation des comptes, cotisations ; élection de nouveaux membres de la Chambre Syndicale.

Les membres du Syndicat qui ne pourraient pas se rendre à cette réunion sont instamment priés de se faire représenter à cette réunion en déléguant leurs pouvoirs à quelqu'un qui pourra y assister. On pourra, pour cela, utiliser la formule suivante :

« Je soussigné, (nom et prénoms), directeur ou directrice, instituteur ou institutrice, à, donne pouvoir à pour le représenter à l'Assemblée Générale du Syndicat des Membres de l'Enseignement Libre du Finistère, le 18 Mai 1950. »

« A..... le 1950.

(Signature)

Bon pour pouvoir,

Ils adresseront ce pouvoir, soit à un instituteur ou à une institutrice qui compte être présent à la réunion, soit au Président, M. Le Gouil, instituteur à l'école Sainte-Croix, Quimperlé, soit à l'Inspection Diocésaine, 13, rue Vis, à Quimper. Ils pourront aussi laisser en blanc la place réservée au nom du délégué.

Employer une demi-feuille de cahier format couronne.

Chronique Bretonne

[illegible]

Sa valeur littéraire

Nos élèves n'auraient aucune peine à saisir, dans chaque poème du *Barzaz-Breiz*, ce premier mérite littéraire.

✿

Voici une autre entrée en matière bien présentée : c'est dans

Quimper, Imprimerie Cornouaillaise

Le Retour d'Angleterre (Distro euz a Vro-Saoz). Une fois chantés les huit premiers vers, nous savons les circonstances de lieu, de temps, de but, de personnes.

« Entre les paroisses de Pouldergat et de Ploaré, de jeunes gentishommes lèvent une armée : c'est pour une expédition sous les ordres des fils de la Duchesse : ils rassemblent des gens de tous les coins de la Bretagne ; ils vont en guerre, par delà la mer, au pays des Saxons. Ils attendent mon fils, mon fils unique Silvestrig, qui s'apprête à suivre ces chevaliers de son pays. »

Deux types d'expositions qui nous préparent directement au récit de l'anecdote, et nous jettent au milieu du sujet.

Aussi évocateurs et soignés seront les dénouements ; le lecteur, pleinement satisfait dans sa curiosité comme dans son émotion, ne souhaitera plus rien apprendre.

Dans *La Ceinture de nocés (Seizenn eured)* la *gwerz* nous raconte que les Bretons armoricains s'en vont prêter main forte aux Gallois. Bretons d'Outre-Manche, pour les débarrasser de leurs ennemis, les Saxons. Un jeune homme a dû quitter sa fiancée, laquelle, hélas ! ne lui restera pas fidèle. L'expédition finie, le guerrier rentre, et, sous le déguisement d'un mendiant, il revient au village. Coïncidence : c'est le jour même où sa fiancée oublieuse se marie. Et on s'amuse au village, et on danse ; et la mariée, sans reconnaître son prétendant sous son accoutrement d'emprunt, lui offre un tour de danse. Après double refus, le pseudo-mendiant accepte ; mais au cours de la danse, il tue l'infidèle d'un poignard dissimulé sous sa guenille et s'enfuit.

Et voici les derniers vers :

« Dans l'église de l'Abbaye, à Daoulas, il est une statue de la Vierge, qui porte une ceinture, étincelante de rubis, ceinture venue d'au delà de la mer. Si tu désires savoir qui lui en a fait don, demande-le au moine repentant que tu aperçois, à cette heure, prosterné à ses pieds. »

C'est tout. Le dénouement, nous l'avons deviné. Le poète a ramassé l'émotion (l'a, si l'on peut dire, spiritualisée par l'offrande, faite à la Vierge, de la ceinture de nocés qu'il destinait à sa fiancée, et par le sentiment de repentir qu'exprime le meurtrier qui s'est fait moine.

Plus connu cet autre épilogue d'une ballade universellement connue dans le folklore : les versions, très nombreuses, françaises ou étrangères sont si curieuses à comparer à nos variantes bretonnes : *Le Seigneur Nann et la fée korrigan (Aotrou Nann hag ar Gorrigan)*.

« Un gentilhomme soigne sa femme malade. Que voudrait-elle, qui lui ferait plaisir ? Quelque gibier de choix, chair de bécasse de l'étang du vallon, chair de chevreuil de la verte forêt ? Il part en chasse. Hélas ! en route, quelle fatale rencontre ! Une fée, qui, assise au bord de la fontaine peignait ses longs cheveux blonds avec son peigne d'or. Elle le met en demeure ou de l'épouser sur-le-champ, ou de mourir au bout de trois jours. Le comte Nann choisit de mourir ; et il meurt. Et sa femme, la jeune comtesse, en apprenant sa mort, meurt à son tour. »

« Alors, conclut l'histoire, on l'enterra dans la même fosse que son mari, et (voici en quelques traits cet incomparable épi-

logue), « le soir qui acheva ce jour, ce fut merveille de voir, s'élevant de leur tombe récente, deux chênes verdoyants, sur les branches desquels, sautillantes et joyeuses, deux colombes blanches chantaient ; et puis, au lever de l'aurore, prenaient leur envol vers le ciel ».

Tel est l'art dans ces expositions et dans ses dénouements : n'est-il pas aussi réel, aussi authentique, que dans Virgile, dans Théocrite, dans Chénier ?

Et entre ces débuts et ces épilogues, la petite épopée va se développer par tableaux : une succession d'images, comme dans un film, de scènes ou d'actes en raccourci, comme dans une pièce de théâtre. Luzel, Le Braz, Dottin, tous l'ont noté : c'est là une des caractéristiques de notre poésie populaire. L'attention de l'auditeur ou du lecteur, par cette variété d'impressions visuelles, sensibles, est tenue en haleine. En voici un exemple, que nous pourrions multiplier :

La Bataille de Trente (Stourmad an Tregont) épisode sanglant de la lutte obstinée entre Blois et Montfort.

Nous sommes en 1350, au 3 Mars. A Ploermel campe, avec Benbrough, la garnison anglaise ; à Josselin, avec de Beaumanoir, la garnison bretonne. De part et d'autre on décide un combat « singulier », trente Anglais d'un côté, trente Bretons de l'autre. Et le récit va se développer par tableaux.

Trois strophes de *prélude* : évocation du mois de Mars, avec ses giboulées, ses rafales, qui amènent la comparaison avec les coups multipliés que font pleuvoir les Anglais sur les portes.

1^{er} tableau : une prière à saint Cado, protecteur des guerriers ; on lui promet pèlerinage et précieuses offrandes : cotte dorée, riche ceinture, épée, et manteau, bleu comme ciel.

2^e tableau : dénombrement des soixante combattants, fait par le jeune écuyer, et l'engagement commence ; déjà les armures se délabrent comme haillons de mendiants.

3^e tableau : rencontre isolée de Tinténia et de Benbrough. Tinténia écrase l'Anglais, casque et tête à la fois, « comme on ferait d'un escargot ».

4^e tableau : la scène épique, digne d'Homère, que tout le monde connaît. Au cours de l'affaire, Beaumanoir n'en peut plus. Il a soif, cruellement soif ! et son compagnon d'armes, le chevalier du Bois, de lui répondre : « Ami, si tu as soif, bois ton sang ! »

Et pour clore le récit, l'*épilogue*. Dans l'allégresse de la victoire, le retour des vainqueurs du Champ de la Mi-Voie. Au casque des Bretons, des bouquets de genêt d'or ; sur leurs lèvres un refrain de louange à l'adresse de saint Cado « qui n'a pas son pareil, pas plus au paradis que sur terre ».

Telle est cette distribution en tableaux de la fabulation du petit poème, telle est cette évolution du thème en tranches dramatiques : tout le long du volume du *Barzaz-Breiz* vous en trouverez des spécimens. Relisez — ou mieux « rechantez » le *Clerc de Rohan*, ou *Héloïse et Abailard*, ou le *Baron de Jauioz*, et tant d'autres (et la vérification peut se faire dans les autres recueils folkloriques, Penguern, Madame de Saint-Prix, Luzel...), vous constaterez, comme l'affirme Dottin, dans son volume, *Littératures celtiques*, que « les éléments du petit poème sont mis en

œuvre, de façon à nous présenter une suite de tableaux qui se succèdent comme les divers actes d'une pièce de théâtre.



Et maintenant imaginons quelqu'étranger, homme de théâtre, entendant chanter nos chansons, se les faisant traduire ; son génie dramatique risque de se laisser séduire par la matière et par la forme ; de ces coïncidences, un drame pourrait naître... L'hypothèse s'est réalisée en 1896. Henri Bataille — il n'avait, nous dit-il, que vingt ans — passait ses vacances au Huelgoat. Il entendit, un jour, des chanteurs ambulants, un vieillard et son petit-fils, qui chantaient le poème du *Barzaz-Breiz* intitulé *Le Lépreux* (*Ar C'hakous*, t. II. 351). Il se documenta sur ce thème folklorique, puisa dans notre trésor populaire, et le 4 Mai 1896, il faisait jouer, sur la scène de la *Comédie Parisienne*, sa *Tragédie légendaire*, en 3 actes, dont il donna comme titre *La Lépreuse* (entre parenthèses, trois ans plus tard, Sylvio Lazzari en faisait un opéra comique).

Dans les poèmes du *Barzaz-Breiz*, tout est dramatique à souhait : composition, exposition et épilogue. C'est A. Le Braz qui porte ce jugement dans son *Théâtre Celtique* (p. 33).

Nous souscrivons à ce jugement.

P. B.

BLEUN-BRUG 1950

Concours de dessins

Une grande exposition de l'Art Sacré en Bretagne aura lieu dans la chapelle du Kreisker. Les écoles y auront leur place. C'est pour cela qu'un concours de dessins est organisé :

Sur feuille de dessin, format 27/21, dessiner en couleurs,
Une scène de la vie d'un Saint Breton.

Joindre au dessin, le nom, l'âge et l'adresse du concurrent. Pour le classement, il sera tenu compte de l'âge.

De beaux prix récompenseront les lauréats.

Les envois devront parvenir, avant le 15 Juillet, à M. Le Brun, 35, rue du Général Leclerc, Saint-Pol de Léon.

Concours d'éloquence

1^{er} prix pour jeunes gens : un pèlerinage à Rome (25.000 fr.).

1^{er} prix pour jeunes filles : un pèlerinage à Rome (idem).

Sujet : Meuleudi hor sent koz. Poueza war ar pinvidigeziou
fiziet ennomp ganto : *Bro, Yez, Feiz.*

Ce concours s'adresse à tous les jeunes gens et jeunes filles de 16 à 21 ans.

Le texte ne devra pas dépasser 8 à 10 minutes de lecture, et devra être su par cœur.

Envoyer les adhésions, avant la fin de Juin, à M. Séité, Bleun-Brug, Tréboul.

Pour toutes demandes de renseignements, joindre un timbre pour la réponse.